

(20 janvier 2010)

« Représentation équilibrée » et non plus « quota »

La CFE-CGC est ravie de voir qu'enfin on n'utilise plus le mot « quota », mais « représentation équilibrée », expression plus en adéquation avec la réalité de l'entreprise.

En effet, toutes les entreprises n'ont pas un effectif de 40 % de femmes à mettre dans leurs conseils d'administration, d'où l'insistance de la CFE-CGC pour qu'il y ait une vraie politique de recrutement, de détection et de suivi des « hauts potentiels » hommes/femmes, politique accompagnée bien évidemment d'une formation.

La CFE-CGC préfère l'idée de nullité des nominations et/ou des délibérations des conseils d'administration à des sanctions.

Inclure dans une délibération annuelle des conseils d'administration un point précis sur l'égalité professionnelle (RSC) semble à la Confédération de nature à faire avancer ce sujet.

Six ans pour arriver à mettre en place ces mesures ont semblé à la CFE-CGC largement suffisant !

Marie-Line Brugidou
Déléguée nationale confédérale